Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 12 (1966)

Heft: 11

Artikel: Double scrutin fédéral : le peuple et les cantons rejettent l'initiative sur l'alcool et acceptent l'article constitutionnel sur les Suisses à l'étranger (notre couverture)

Autor: G.P. / Vaucher, Robert / Muller, Edmond

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-848989

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Double scrutin fédéral

Le peuple et les cantons rejettent l'initiative sur l'alcool et acceptent l'article constitutionnel sur les Suisses à l'Etranger

(Notre couverture)

On peut parler d'un résultat conforme aux prévisions dans la mesure où l'article constitutionnel relatif aux Suisses à l'étranger a été accepté et l'initiative des indépendants pour l'imposition plus forte de l'ensemble des boissons alcooliques a été rejetée. Toutefois nul n'aurait pensé que, pour le premier projet qui n'avait soulevé aucune opposition, il se trouverait 30 % des votants pour déposer un non dans l'urne, et bien rares aussi ceux qui auront prévu une aussi forte majorité négative contre l'offensive des indépendants en faveur d'un impôt sur le vin.

Certes on savait la Suisse romande résolument hostile à une telle mesure, mais nombreux étaient ceux qui attendaient de Zurich, d'Argovie, de Berne même et de certains cantons de la Suisse orientale un nombre de « oui » assez considérable.

Toutefois faut-il s'étonner vraiment ? L'expérience montre que, dans le corps électoral, un « non » entraîne facilement un autre « non ». La démonstration est faite, dans le cas particulier, justement par ces cantons qui ont repoussé le plus vigoureusement l'initiative dite « antialcoolique ». Au Valais, où le projet des indépendants a été pour ainsi dire pulvérisé, il s'est trouvé plus de 10.000 citoyens pour refuser de répondre aux vœux de nos compatriotes émigrés, soit 43 % de votants. On serait curieux de connaître les raisons « objectives » de cette massive opposition. Elle ne s'explique que par l'entraînement naturel (voyez aussi le résultat du scrutin cantonal) à inscrire « non » partout où l'on vous demande votre avis.

On fera certes observer que Genève offre une compensation bienvenue puisque là, la minorité rejetante y est la plus faible, soit 10 % à peine. Mais c'est que les partis politiques ont le droit de faire distribuer des bulletins où le vote de l'électeur est déjà imprimé, il leur est plus facile, de la sorte, de faire respecter une consigne ou une recommandation.

Sans longuement épiloguer sur le résultat, disons qu'on l'aurait désiré meilleur pour ces Suisses émigrés qui ont eux-mêmes manifesté, par l'intérêt qu'ils portaient, les tout premiers, à la question posée au peuple suisse leur volonté de resserrer leurs liens avec le pays. Ce n'est pas la première fois, pour nombre de citoyens, qu'un scrutin fédéral sert de prétexte à manifester une mauvaise humeur dont les causes sont bien étrangères à l'objet même du vote.

Quant à l'échec des indépendants, combien plus sensible encore que d'autres enregistrés précédemment (référendum contre le statut de l'horlogerie, initiative pour les 44 heures, etc.) il incitera peut-être certains chefs « politiques » de la Migros à ne pas confondre l'action et l'aventure.

G. P.,
« Journal de Genève ».

Suisses à l'étranger

Ce que dit le chef du Département politique

Berne, 16. — Au cours d'un entretien avec le représentant de l'A.T.S., M. Willy Spuehler, chef du Département politique fédéral, n'a pas caché sa satisfaction de l'adoption de l'article 45bis de la Constitution fédérale sur les Suisses à l'étranger. M. Spuehler devait notamment déclarer :

« Il est réjouissant que le souverain ait accepté l'article constitutionnel sur les Suisses à l'étranger. Ce n'est pas à tort que l'on a souvent comparé la consultation populaire d'aujourd'hui à celle de 1938 ; à cette époque, il s'agissait de reconnaître le rhéto-romanche comme quatrième langue nationale, aujourd'hui il fallait reconnaître les Suisses à l'étranger comme la cinquième Suisse. Ceux-ci ne se reconnaissent pas à une langue commune, puisque parmi eux se trouvent des Suisses alémaniques, des Suisses romands, des Tessinois et des Rhéto-Romanches. Beaucoup d'entre eux ont adopté la langue du pays où ils sont établis.

Mais le peuple suisse a, nonobstant cela, reconnu leur qualité de Suisse, parce qu'ils appartiennent à la même communauté que nous par leur origine, leur sens de la communauté, de la liberté et de l'indépendance. Voilà, à mon avis, le sens profond de la consultation d'aujourd'hui. Le peuple suisse a prouvé qu'il possède aussi à une époque de bien-être matériel, le sens des valeurs supérieures.

Ce résultat réjouissant n'aura pas seulement des conséquences sur le plan juridique, mais également sur le plan moral. Les liens entre nos compatriotes à l'étranger et la mère-patrie en seront renforcés, et ce ne seront pas seulement les Suisses à l'étranger qui en profiteront, mais nous tous. Un nouveau chapitre de l'histoire des Suisses à l'étranger s'ouvre aujourd'hui et prépare la voie à une législation qui doit tenir compte encore mieux des conditions particulières des Suisses à l'étranger. »

	Suisses à l'étranger		Initiative sur l'alcool	
	oui	non	oui	non
Zurich	108.209	36.389	52.544	97.006
Berne	81.995	37.577	30.328	91.050
Lucerne ...	21.975	14.215	5.263	32.178
Uri	3.149	1.529	884	3.918
Schwyz ...	5.498	5.171	1.309	9.577
Obwald ..	1.548	1.179	219	2.601
Nidwald ..	2.260	1.473	535	3.293
Glaris	3.629	1.648	1.240	4.150
Zoug	5.995	1.949	1.098	4.964
Fribourg ..	11.733	5.996	1.386	16.613
Soleure ...	21.029	10.096	4.953	26.939
Bâle-Ville .	16.034	4.078	6.919	13.582
Bâle Campagne.	13.791	6.091	5.261	15.092
Schaffhouse	9.122	3.855	4.472	9.496
Appenzell R.-E.	4.628	2.882	2.245	5.522
Appenzell R.-I.	868	540	167	1.257
Saint-Gall .	30.021	16.956	12.464	36.888
Grisons ...	11.137	6.212	6.465	11.914
Argovie ...	41:582	27.669	18.500	54.605
Thurgovie .	17.417	8.089	6.381	19.938
Tessin	11.943	3.775	1.435	14.610
Vaud	29.029	14.639	4.286	41.065
Valais	12.977	10.111	1.684	22.158
Neuchâtel .	21.117	6.694	2.907	15.562
Genève ...	16.306	1.622	2.037	16.151
Total :	**490.992**	**230.415**	**174.882**	**570.132**

Les 211e et 212e votations fédérales depuis 1848 se sont terminées par l'acceptation de l'introduction dans la Constitution fédérale d'un article 45bis sur les Suisses à l'étranger, projet qui a recueilli 490.992 « oui » contre 230.415 « non ». Tous les cantons l'ont accepté.

En revanche, le peuple et tous les cantons ont rejeté l'initiative pour la lutte contre l'alcoolisme par 570.132 « non » contre 174.882 « oui ».

La participation au scrutin a été de 48 % environ.

A L'OCCASION DE CETTE DATE HISTORIQUE NOUS PUBLIONS LE TEXTE DU TELEGRAMME EXPEDIE PAR LE COMITE CENTRAL DES SOCIETES SUISSES DE PARIS ET LA REPONSE DU SECRETARIAT DE LA N.S.H.

A l'attention de MM. Schürch et Muller — stop — Comité central des présidents des sociétés suisses de Paris se félicite heureux succès votation fédérale et vous adresse sentiments reconnaissance pour part active que vous avez prise à sa préparation — stop — vous assure notre indéfectible collaboration pour toute mise en œuvre article 45bis — stop — sentiments dévoués.

Robert VAUCHER,
Président Central.

Paris, 19 octobre 1966

Monsieur Robert Vaucher,
Président du Comité central des présidents des Sociétés suisses de Paris,
11, rue Jean-Bologne,
75 - Paris, 16e.

Berne, le 24 octobre 1966

Monsieur le Président,

Très sensible à l'aimable télégramme que vous nous avez adressé au nom du Comité central des présidents des Sociétés suisses de Paris, le Président de la Commission des Suisses à l'étranger, M. Schürch, et moi-même vous en exprimons nos très sincères remerciements en vous priant de vouloir bien en faire part à tous vos collègues du Comité central.

Egalement satisfaits du succès de la votation fédérale du 16 octobre, nous ne nous dissimulons pas toutefois l'importance du nombre assez considérable de votes négatifs. Mais nous savons que ceux-ci ne visent pas la Cinquième Suisse ni l'Organisation des Suisses à l'étranger, mais comme toujours, systématiquement, toute extension des compétences de la Confédération. Par conséquent ces voix, qui sont négatives à l'égard du pouvoir fédéral, nous incitent à poursuivre avec d'autant plus de persévérance notre action au service de la Cinquième Suisse dans l'esprit et selon les principes de la Nouvelle Société Helvétique.

C'est dans ce sens que nous vous assurons de notre dévouement à notre cause commune et que, comptant sur la précieuse collaboration que vous nous offrez, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres de votre Comité, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.
Secrétariat des Suisses à l'étranger de la N.S.H.,

Le Directeur :
Edmond MULLER.